

26

Commission permanente Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

48655

33 - Insertion

France Travail - Renforcement de l'offre d'insertion

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 juin 2023 relative au conventionnement de l'expérimentation France Travail - Accompagnement rénové des bénéficiaires du revenu de solidarité active ;

Exposé :

En tant que chef de file de la politique insertion, le Département a pour mission d'aider les personnes en situation de vulnérabilité avec comme objectif principal de favoriser leur accès à l'emploi, axe majeur dans le programme breillien d'insertion 2023-2027. Il s'agit d'aider ces personnes à lever tous les freins économiques et sociaux qui les empêchent d'avancer vers l'emploi. Cette ambition s'intègre dans une démarche partenariale forte sur le territoire départemental et dans une habitude d'expérimentation de nouveaux dispositifs concourant à l'accompagnement des personnes victimes d'exclusion.

L'expérimentation nommée « France Travail » vise à obtenir de meilleurs résultats concernant le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées, dont les allocataires du revenu de solidarité active et à éviter les ruptures multiples dans les parcours. Elle a pour principaux enjeux pour les départements, l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du revenu de solidarité active et une transformation du système d'acteurs.

Dans sa mise en œuvre opérationnelle, l'Assemblée départementale a acté le 29 juin 2023 une enveloppe financière à hauteur de 132 750 € dédiée au renforcement de l'offre d'insertion sur le territoire d'expérimentation de l'agence Redon et Vallons de Vilaine, qui s'articule autour de plusieurs actions :

1. En route vers le permis, qui depuis de nombreuses années en partenariat avec le Département facilite la mobilité des personnes en insertion, à travers une auto-école sociale itinérante. La structure propose, sur prescription des professionnels, des formations au code de la route et au permis de conduire. Grâce à une pédagogie adaptée, elle permet aux personnes en insertion d'acquérir cette autonomie dans leur mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi.

Ce dispositif est déployé à travers un accord-cadre pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de l'expérimentation France Travail, 47 000 € des crédits France Travail 2023 pourraient être orientés sur cet accord cadre pour permettre le financement de 2 modules de formation sur le territoire d'expérimentation.

2. Soutenir l'investissement des associations intermédiaires permettrait d'orienter plus de bénéficiaires vers des missions de travail éligibles en accompagnant plus avant les publics bénéficiaires dans leurs démarches pour solliciter le dispositif équilibre emploi .

A l'occasion de l'expérimentation France Travail, sur le territoire concerné, il est proposé d'élargir le nombre d'heures travaillées éligibles en passant à 800 heures maximum, contre 400 initialement.

Cette modalité particulière vient renforcer l'implication des conseiller·ères en insertion professionnelle des associations intermédiaires, notamment pour ce qui concerne l'aspect administratif lié au suivi des personnes dans le dispositif.

Par ailleurs, il est également prévu que ces conseiller·ères intensifient leurs actions de prospection et de mobilisation des entreprises, en vue de développer les missions proposées aux salarié·es.

Un montant global de 12 000 € est prévu, soit 4 000 € par structure, visant à soutenir les 3 associations intermédiaires du territoire d'expérimentation France Travail dans la conduite de ces actions. Des conventions seront ainsi établies avec chacune de ces associations.

3. L'association PRESOL a pour principales missions de financer les créateurs ou repreneurs d'entreprise éloignés de l'emploi et du crédit bancaire, d'accompagner les porteurs de projets et de favoriser les synergies entre les créateurs et les partenaires de l'accompagnement et du financement solidaire. Dans le cadre de l'expérimentation, l'association PRESOL propose de renforcer son action en faveur des travailleurs indépendants allocataires du revenu de solidarité active résidant sur le territoire pilote des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine par la création

d'une permanence dédiée. Cette initiative pourrait être soutenue par le département à hauteur de 5 000 €.

4. Parcours en Mouvement (PEM's) est dispensé par L'Association Pour l'Action Sociale et Educative, ciblant des publics ayant des troubles psychiques. Ce dispositif plébiscité par les professionnels des centres départementaux d'action sociale pourrait être renforcé sur le territoire des expérimentations de France Travail à travers une participation financière supplémentaire de 4.000 €.

5. Les questions liées à la parentalité représentent un sujet prioritaire dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active. L'association TI LIAMMOU composée d'une équipe pluridisciplinaire spécialiste de ce sujet propose une action innovante de sensibilisation à l'insertion professionnelle et à la parentalité à destination des 25 professionnels de l'équipe France Travail. L'opération s'élève à 1 120 €.

L'expérimentation ayant démarré de manière effective en juillet 2023, la priorité a été donnée au renforcement des actions d'insertion existantes, ce qui justifie une consommation partielle des crédits cette année. En 2024, d'autres actions innovantes seront mises en œuvre avec l'objectif d'optimiser l'enveloppe affectée par l'Etat à l'expérimentation breillienne pour le développement de l'offre.

Le montant total affecté pour l'année 2023 au renforcement de l'offre d'insertion sur le territoire d'expérimentation France Travail est de 69 120 €.

Les crédits nécessaires ont été prévus en DM2, 22 210 € sur l'imputation 017-564-6574-P211 et 47 000 € sur AE 2023 EXCLF001 imputation 017-564-62268.12 P211.

Décide :

- d'approuver les actions déployées sur le territoire d'expérimentation de France Travail ;
- d'attribuer les subventions suivantes, d'un montant total de 22 120 € :
 - 4000 € à l'association intermédiaire AIDE Emploi Services,
 - 4000 € à l'association intermédiaire Mode d'emplois,
 - 4000 € à l'association intermédiaire Action,
 - 4000 € à l'APASE,
 - 5000 € à PRESOL,
 - 1120 € à l'association TI LIAMMOU ;
- d'approuver les termes de la convention-type, jointe en annexe, relative au dispositif Equilibre emploi ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer sur cette base les conventions à intervenir avec les associations AIDE Emploi services, Mode d'emplois, Action et TI LAMMOU ;
- d'approuver les termes des avenants à conclure avec PRESOL et l'APASE, joints en annexe, relatifs à l'action "Parcours en mouvement - PEM'S" ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces avenants ;
- de renforcer le dispositif En route vers le permis à hauteur de 47 000 € dans le cadre du marché public en cours.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231867V3

Pour extrait conforme